

DOSSIER R-4082-2019

SÉANCE DE TRAVAIL DU 23 JANVIER 2020

Engagement #	Pris par	Libellé de l'engagement	Date du dépôt
1	Le Coordonnateur	Veillez présenter votre compréhension à l'égard du délai pour appliquer des correctifs aux installations, comme prémisses pour l'évaluation de l'impact faible de la norme, en lien avec l'exigence E4.	21 février 2020
2	Le Coordonnateur	Solliciter auprès de RTA le nombre et la nature des installations visées par la norme PRC-026-1 sur son réseau.	
3	Le Coordonnateur	Solliciter auprès du Planificateur les informations pertinentes pour dépôt à la Régie, d'un tableau indiquant, pour chacune des entités visées (de façon anonyme), le nombre de lignes et si disponible, de départs de lignes, le nombre de transformateurs, le nombre de groupes de production faisant partie des installations identifiées.	
4	Le Coordonnateur	Veillez confirmer avec HQT dans son rôle de TO, si l'impact monétaire fourni, au tableau de la pièce B-0014 page 3, est par installation ou global.	
5	Le Coordonnateur	Veillez donner des cas de figure dans lesquels le Coordonnateur pourrait déposer une révision de la norme avec un champ d'application élargi.	